



Montréal, le 13 octobre 2016

Par courrier prioritaire
Par courriel

Monsieur Denis Coderre
Maire
Hôtel de Ville
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Maire,

C'est d'une seule voix que nous vous parlons directement par l'entremise de cette lettre pour porter à votre réflexion notre réalité concernant le pouvoir que vous détenez entre vos mains de suspendre l'indexation payable par notre régime de retraite en vertu de la *Loi visant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi 15).

Cette voix représente près de 5 600 familles pour la plupart des citoyens et citoyennes de la Ville de Montréal et elle est une occasion unique de présenter notre véritable réalité sans que celle-ci ne soit déformée par les idées populaires et la vulgarisation excessive d'un sujet fort complexe.

Oui! Vous avez le pouvoir de suspendre notre indexation. En d'autres mots, vous pouvez décider de cesser les faibles augmentations annuelles de notre rente à compter du 1^{er} janvier 2017, lesquelles visaient à maintenir au mieux 50 % de notre pouvoir d'achat. Mais les conséquences d'un tel geste ont été sous-estimées par les différents intervenants.

En fait, le pouvoir d'achat d'un retraité bénéficiant d'une rente non-indexée s'effrite d'au moins 45 % sur 30 ans soit à raison de 1,5 % par année et peut ainsi faire progressivement et sournoisement basculer dans la pauvreté, la gêne et même la misère, compte tenu des taux moyens d'inflation.